Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Mission Information et Communication

1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Fabienne ANDRE
Tél 01.49.55.48.03
Fax : 01.49.55.50.68
Email : fabienne.andre@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/MIC/N2007-2075

Date: 04 juin 2007

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Application de la signature de l'enseignement agricole

Résumé : la signature de l'enseignement agricole est à appliquer par tous les établissements d'enseignement agricole, publics, privés, techniques et supérieurs dans les conditions fixées par une charte d'utilisation.

Mots-clés : SIGNATURE COMMUNICATION

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et de l'espace rural - Hauts-commissariats de la République des TOM - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Etablissements supérieurs d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information :

I – Objet de la signature

La signature « Enseignement agricole *Formations grandeur nature* » mise en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, a pour objectif de promouvoir l'enseignement agricole grâce une identité unique qui rappelle son origine, la formation des agriculteurs, tout en soulignant son ouverture à tous les secteurs en lien avec la nature et sa pédagogie fondée sur la mise en situation.

Cette signature ne se substitue pas à l'identité propre des établissements de l'enseignement agricole mais marque leur appartenance à un même dispositif de formation, dans un esprit fédérateur.

La signature « Enseignement agricole *Formations grandeur nature* » a été déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le numéro : 07/3500439.

II – Application

La signature « Enseignement agricole *Formations grandeur nature* » est à appliquer par tous les établissements d'enseignement agricole publics, privés, techniques et supérieurs sur tous leurs supports de communication y compris les supports électroniques. Elle peut également être appliquée par la DGER, les DRAF et leurs SRFD sur tous documents d'information relatifs à l'enseignement agricole (hormis le papier en-tête, les enveloppes et les cartes de visite).

L'application de cette signature est expliquée dans une charte d'utilisation (voir annexe 1). Ce document et les éléments techniques de la signature sont disponibles sur le site internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole : http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/demarches-administratives/une-signature-pour-affirmer-lidentite-de-lenseignement-agricole.html.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Charte d'utilisation de la signature fédératrice de l'enseignement agricole

Pourquoi une signature fédératrice pour l'enseignement agricole ?

Notre dispositif de formation est multiple, public, privé, technique, supérieur. Il intègre de la formation scolaire, de l'apprentissage, de la formation continue, des formations à distance et de la VAE. Il propose des formations dans plusieurs dizaines de secteurs.
Aujourd'hui, cette multiplicité s'étend. L'enseignement agricole accueille et forme des jeunes et adultes plus seulement d'origine familiale agricole mais issues de toutes les catégories socio-professionnelles. Il dispense des formations qui dépassent les productions agricoles pour toucher des secteurs qui parfois sont partagés avec d'autres dispositifs de formation.

Multiplicité et évolution au-delà de notre secteur d'origine, l'enseignement agricole conserve néanmoins des valeurs et des spécificités qui l'ont fait et le font demeurer unique.

Cette unicité est son « fer de lance » pour faire reconnaître son rôle et son action dans le dispositif national de formation. C'est pour cette raison que le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a proposé à la communauté éducative de l'enseignement agricole de se doter d'une signature fédératrice. Au regard du nombre de propositions émises par les établissements lors des consultations successives, la communauté éducative prouve son engagement dans ce projet.

Le choix a été long et difficile. Les propositions étaient très intéressantes et il a fallu parmi elles, trouver celle qui pouvait recouvrir notre multiplicité tout en conservant notre origine et suffisamment attractive auprès de tous nos publics.

Sommaire

Présentation de la signature p.2
Indications techniques p.3
Modèle d'entêtes de lettres p.4
Modèle de cartes de correspondance p.5
Modèle de supports de communication p.6
Sites internet p.7
Présentations bureautiques p.8
Cas particulier des établissements d'enseignement agricole privés p.9
Nomenclature des fichiers à disposition p.10

***L'enseignement agricole Formations grandeur nature* est ainsi la signature fédératrice retenue pour l'enseignement agricole. Elle s'applique à tous les établissements publics, privés, supérieurs, à toutes les voies et filières de formation.**

Son application vous est expliquée dans cette charte d'utilisation avec des exemples concrets.

La Mission de l'information et de la communication de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche est à votre disposition pour mettre en œuvre cette signature sur tous vos supports de communication.

Encore merci à tous pour votre soutien dans ce projet et que vive l'enseignement agricole.

Présentation de la signature

La signature de l'enseignement agricole est composée du slogan *Enseignement agricole Formations grandeur nature* souligné d'un trait et de l'identifiant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
Elle est proposée en deux versions, sur une ligne ou sur deux lignes, au choix (à l'exception des entêtes de lettres où il est invariablement sur deux lignes).
On l'utilisera de préférence en couleur mais une déclinaison monochrome est disponible pour les supports n'autorisant pas la couleur.
Elle a été déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le n° 07/3500439.

Les supports d'application
Entêtes de lettres > **OBLIGATOIRE**
Cartes de correspondance > **OBLIGATOIRE**
Supports de communication > **OBLIGATOIRE**
(plaquettes, dépliants, affiches, tracts...)
Chemises de presse > **OBLIGATOIRE**
Sites internet > **OBLIGATOIRE**
Stands > **OBLIGATOIRE**
Cartes de visite > **FACULTATIF**
Enveloppes > **FACULTATIF**

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Signature sur une ligne

Signature sur deux lignes

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Quadri / sur fond clair

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Monochrome / sur fond clair

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Quadri / sur fond moyen

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Monochrome / sur fond moyen

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Quadri / sur fond foncé

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

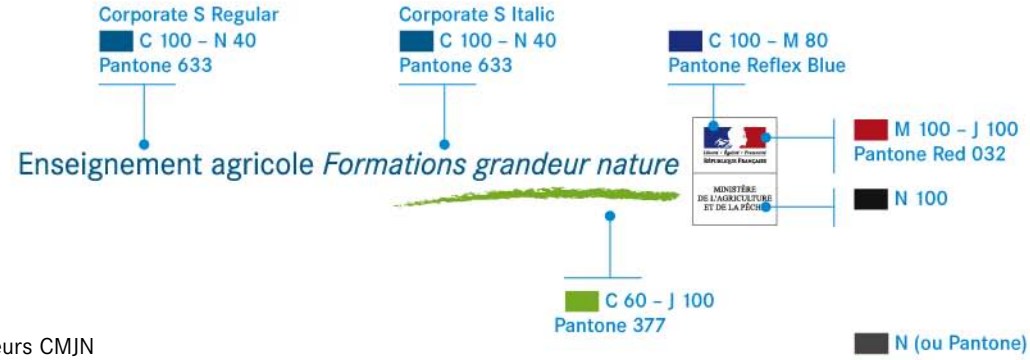
Monochrome / sur fond foncé

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*

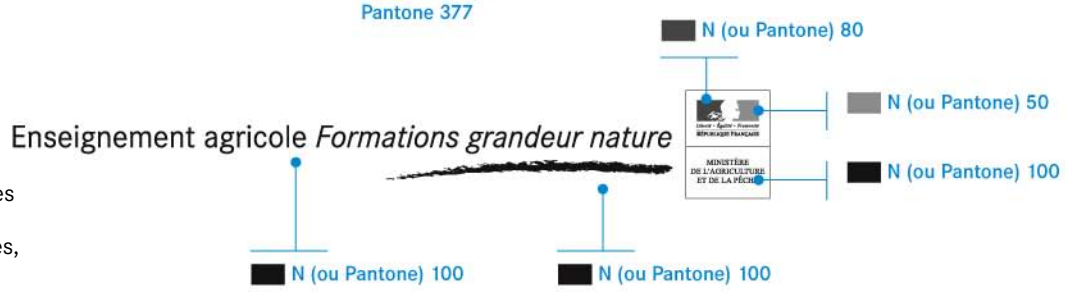
Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Indications techniques

Les normes techniques décrites ici doivent impérativement être respectées afin de garantir une cohérence et une homogénéité de la signature quelqu'en soit l'utilisateur.

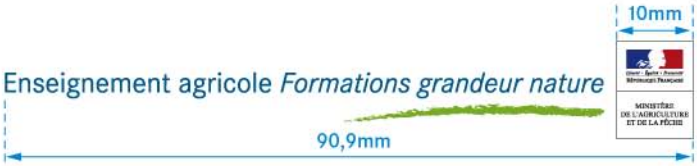


Les valeurs CMJN (cyan, magenta, jaune, noir) correspondent aux encres utilisées en imprimerie en quadrichromie.
Les couleurs Pantone® ou « ton direct » sont utilisées en imprimerie dans le cas de documents monochromes, bichromes ou trichromes.



Taille minimale

La signature de l'enseignement agricole peut être réduite en faisant en sorte que l'identifiant du ministère ait une largeur minimale de 10mm.
La largeur totale de la signature est alors de 90,9mm.



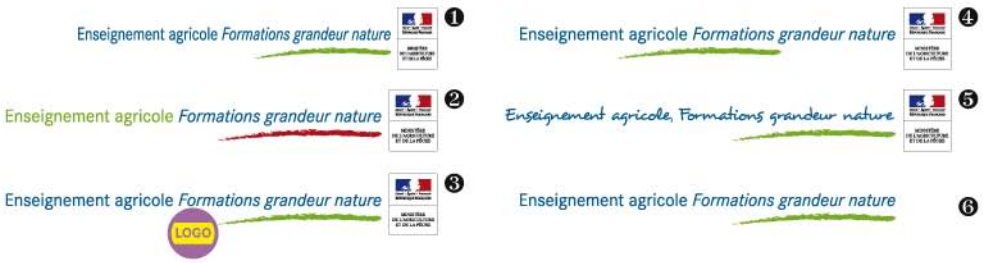
Zone de protection

La signature doit pouvoir s'inscrire dans une zone rectangle imaginaire (symbolisée en rose sur le schéma) ne contenant aucune autre information ou élément graphique (excepté le fond du document : image, couleur, etc...). Le format de cette zone rectangle est fonction de la hauteur de l'identifiant du ministère.





Ces interventions ne sont pas autorisées :



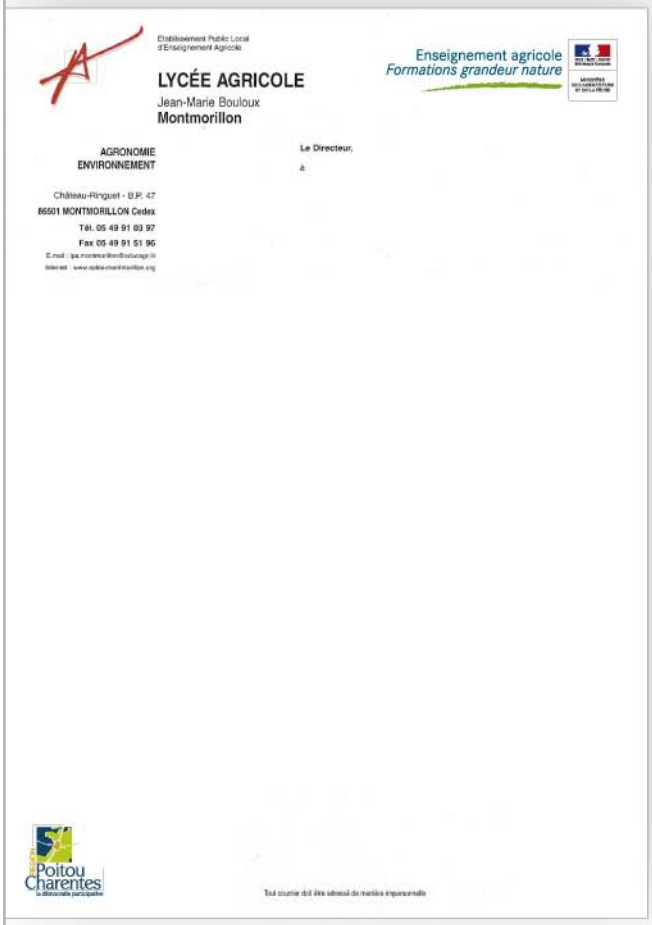
1– Déformation horizontale ou verticale 2– Changement(s) de couleur(s) 3– Juxtaposition d'autre(s) logo(s) (cf. zone de protection) 4– Déplacement d'un des éléments de la signature 5– Changement de typographie 6– Suppression de l'identifiant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

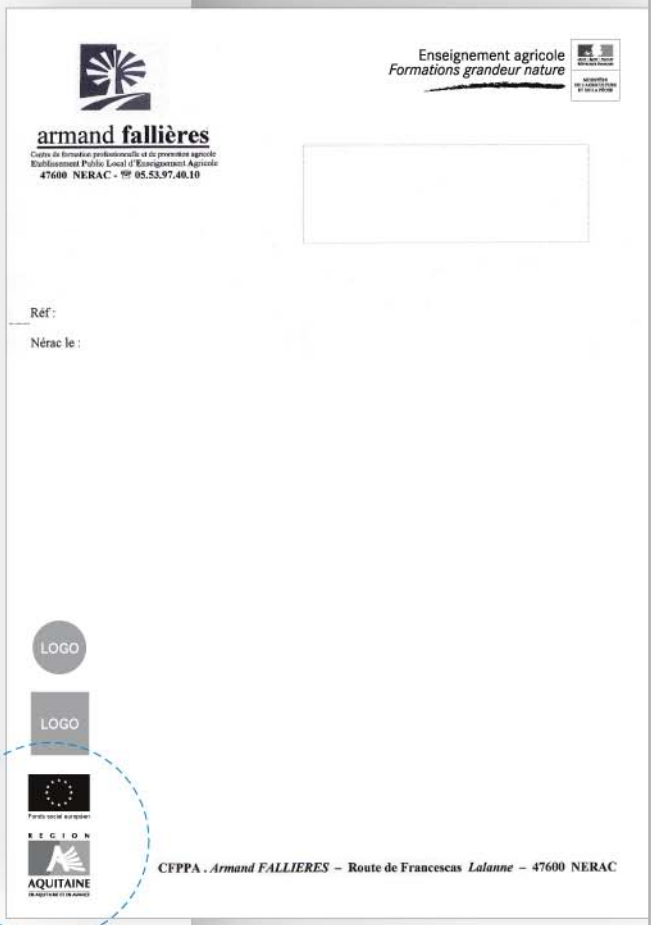
En tout état de cause, aucune modification ne doit être apportée à la signature. Les fichiers vous sont transmis prêts à l'emploi par la Mission de l'information et de la communication de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Modèle d'entêtes de lettres

La signature de l'enseignement agricole sur deux lignes doit être utilisée.
Elle est placée, invariablement en haut à droite des papiers à entête, selon les règles décrites ci-dessous.
Les versions couleur ou monochrome sont toutes deux applicables, au choix, ou selon les contraintes d'impression.





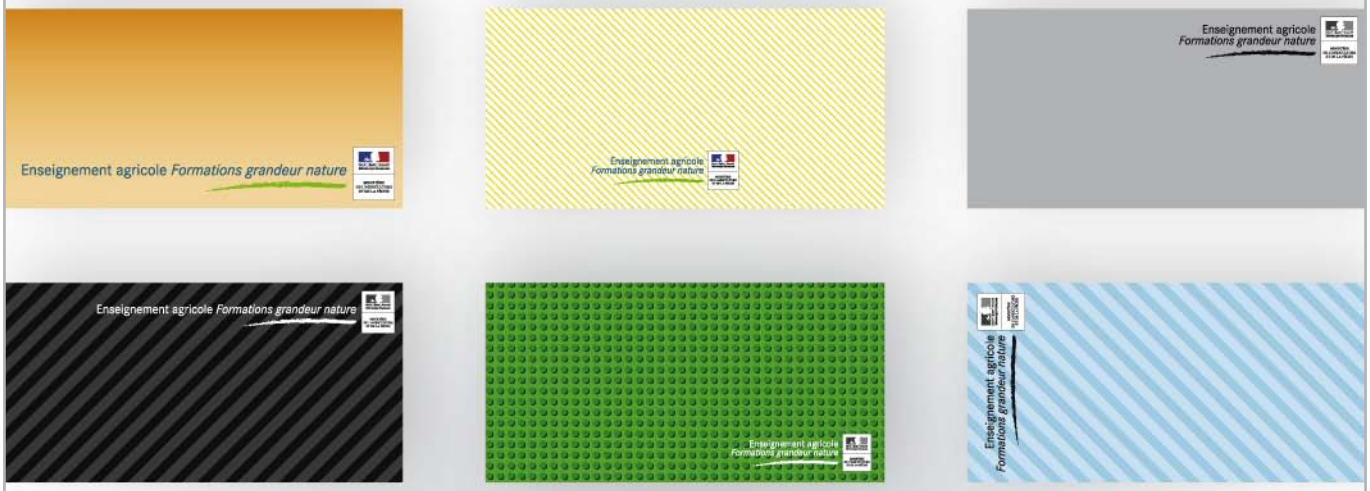


Zone recommandée
pour le placement d'autres logos :
en bas à gauche et en colonne

⚠ *Certaines conventions peuvent obliger les établissements à appliquer sur leurs documents l'identifiant des structures concernées (Commission européenne, Conseils régionaux, etc...).*

Modèle de cartes de correspondance

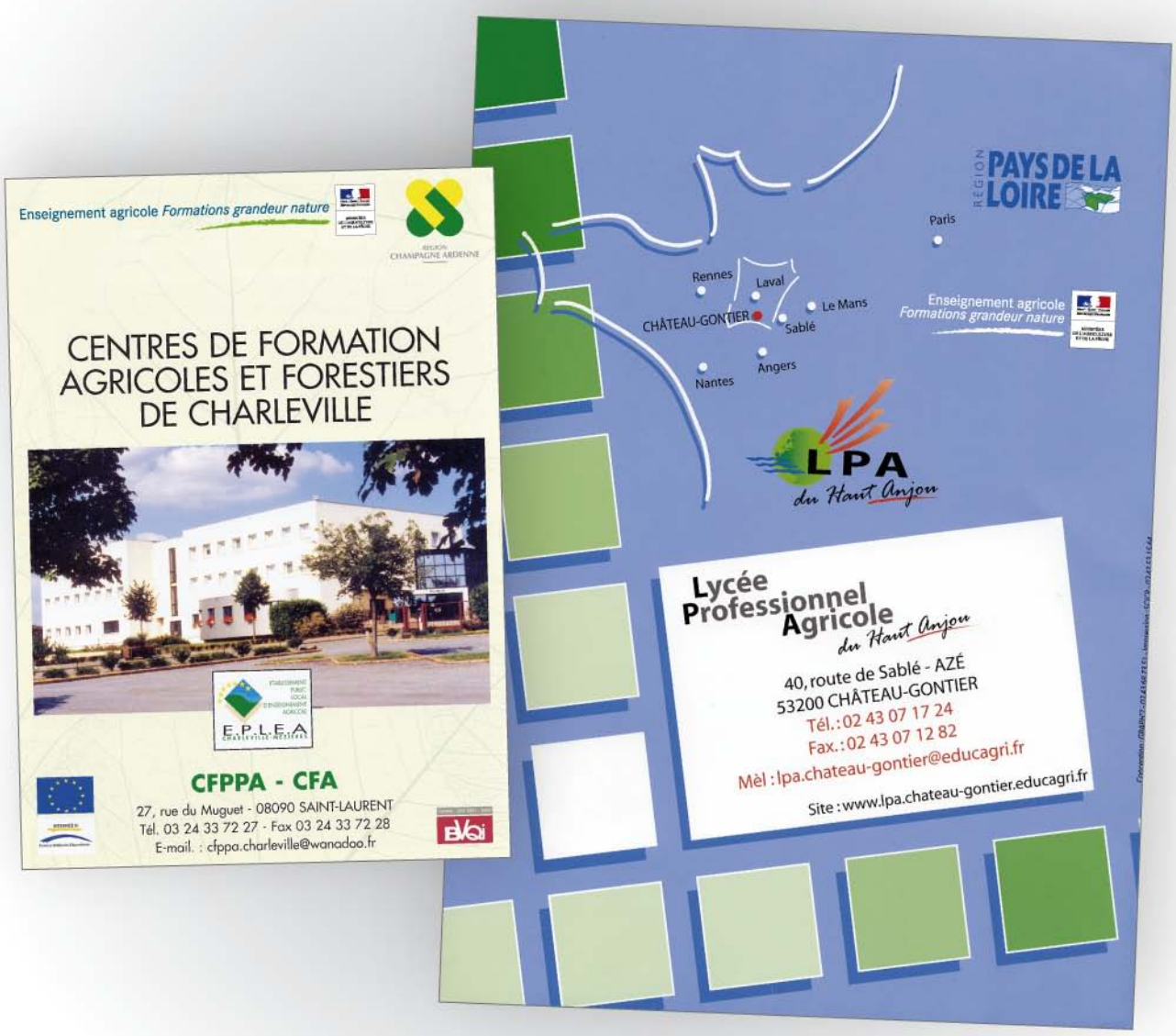
La signature de l'enseignement agricole sur une ou deux lignes doit être utilisée.
Son placement n'est pas réglementé de sorte que chaque établissement le positionne à l'endroit qui lui semble le plus adéquat.
Les versions couleur ou monochrome sont toutes deux applicables, au choix, ou selon les contraintes d'impression.





Modèle de supports de communication

La signature de l'enseignement agricole sur une ou deux lignes doit être utilisée.
Son placement n'est pas réglementé de sorte que chaque établissement le positionne à l'endroit qui lui semble le plus adéquat.
Les versions couleur ou monochrome sont toutes deux applicables, au choix, ou selon les contraintes d'impression.



Sites internet

Sites du ministère
La charte graphique internet du ministère est alors de vigueur. Cette charte imposant l'identifiant du ministère en haut et à gauche du bandeau d'entête, la signature de l'enseignement agricole sera disposée à droite de ce même bandeau et sans l'identifiant du ministère.
Toutes les versions de la signature sont utilisables, mais sans l'identifiant du ministère.

Sites des établissements d'enseignement agricole publics
La signature complète de l'enseignement agricole doit figurer dans la page. Son placement n'est pas réglementé de sorte que chaque établissement le positionne à l'endroit qui lui semble le plus adéquat. Toutes les versions de la signature sont utilisables.



Présentations bureautiques

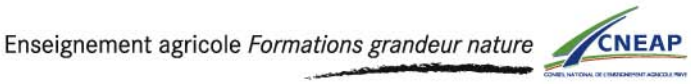
Les modèles de présentations Power Point® suivants peuvent vous être fournis par la Mission de l'information et de la communication de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
Les éléments graphiques les composant ne doivent pas être modifiés, sauf accord préalable.



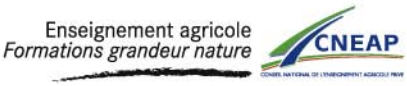
Cas particulier des établissements d'enseignement agricole privés

Cette signature fédératrice pour l'enseignement agricole s'applique donc à l'ensemble des établissements publics et privés avec la particularité, pour les établissements privés, de l'utiliser sans l'identifiant du ministère. Pour les établissements privés d'enseignement agricole relevant d'une fédération, le logo de celle-ci sera à apposer à la place de l'identifiant du ministère.

CNEAP



1ligne_CNEAP.eps

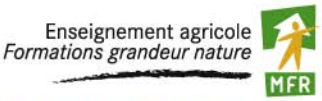


2lignes_CNEAP.eps

UNMFREO

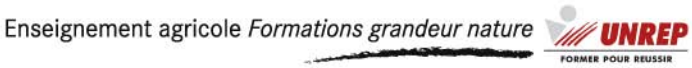


1ligne_UNMFREO.eps

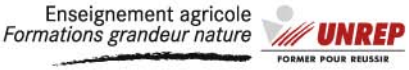


2lignes_UNMFREO.eps

UNREP

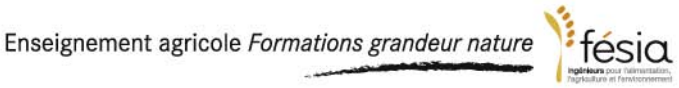


1ligne_UNREP.eps

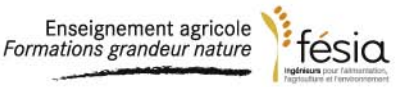


2lignes_UNREP.eps

FESIA



1ligne_FESIA.eps



2lignes_FESIA.eps

Établissements privés d'enseignement agricole affiliés à aucune fédération



1ligne_prive.eps



2lignes_prive.eps

⚠ *Il est rappelé que les établissements privés d'enseignement agricole, en vertu de l'article R813-8 du code rural, doivent clairement faire apparaître sur toute information ou publicité qu'ils diffusent, le caractère privé et indiquer les formations sous contrat et les formations hors contrat.*

Nomenclature des fichiers à disposition

La Mission de l'information et de la communication de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche est à votre disposition pour mettre en œuvre la signature de l'enseignement agricole sur tous vos supports de communication.

Pour obtenir les éléments graphiques de cette signature :
Catherine Mercier, tél. 01 49 55 50 71
catherine.mercier@agriculture.gouv.fr

Signatures couleur	Signatures monochromes
Enseignement agricole *Formations grandeur nature*	Enseignement agricole *Formations grandeur nature*
1ligne_quadri.eps 1ligne_RVB.bmp	1ligne_noir.eps 1ligne_noir.bmp
Enseignement agricole *Formations grandeur nature*	Enseignement agricole *Formations grandeur nature*
2lignes_quadri.eps 2lignes_RVB.bmp	2lignes_noir.eps 2lignes_noir.bmp
Enseignement agricole *Formations grandeur nature*	Le format **.eps** (ou Illustrator, vectoriel) est adapté aux impressions en haute résolution (imprimerie) et permet une utilisation dans toutes les tailles et résolutions (ex. panneaux). Le format **.bmp** est adapté à un usage bureautique (ex. Word et imprimante de bureau) ou reprographique en moyenne résolution (photocopies, tirages laser). *Les format **.jpg** (ou **.jpeg**) et **.gif** ne sont adaptés à aucun de ces usages, ils sont conçus pour internet.*
1ligne_Nquadri.eps 1ligne_NRVB.bmp	
Enseignement agricole *Formations grandeur nature*	
2lignes_Nquadri.eps 2lignes_NRVB.bmp	
Enseignement agricole *Formations grandeur nature*	Enseignement agricole *Formations grandeur nature*
1ligne_Bquadri.eps	1ligne_Bnoir.eps
Enseignement agricole *Formations grandeur nature*	Enseignement agricole *Formations grandeur nature*
2lignes_Bquadri.eps	2lignes_Bnoir.eps

Cette charte a été réalisée par la Délégation à l'information et à la communication en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, janvier 2007.